

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2022.

En KDT

Primes émises nettes	Éléments	T3 2022	T3 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	31/12/2021
	Vie	3 773	2 322	45 282	4 965	8 218
Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 060	617	2 808	3 202	4 096	
Transport	438	258	1 346	965	1 258	
Santé	1 518	1 128	4 092	3 507	4 644	
Automobile	30 803	31 114	95 079	94 482	125 379	
Non Vie	33 818	33 116	103 324	102 156	135 377	
Total	37 591	35 438	148 606	107 121	143 595	

Primes cédées	Éléments	T3 2022	T3 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	31/12/2021
	Vie	246	236	805	699	1 306
Incendie, Risques Divers & Spéciaux	497	406	1 730	2 401	2 823	
Transport	327	351	1 054	1 094	1 773	
Santé	0	0	0	0	0	
Automobile	0	548	1 960	940	1 573	
Non Vie	823	1 305	4 746	4 435	6 169	
Total	1069	1 541	5 551	5 134	7 475	

Sinistres réglés	Éléments	T3 2022	T3 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	31/12/2021
	Vie	322	368	1 886	1 248	2 576
Incendie, Risques Divers & Spéciaux	111	106	1 264	273	698	
Transport	35	427	498	1 205	1 220	
Santé	878	535	3 011	2 689	3 705	
Automobile	23 663	24 865	72 304	60 446	105 384	
Non Vie	24 687	25 933	77 077	64 613	111 006	
Total	25 010	26 301	78 963	65 861	113 582	

Éléments	T3 2022	T3 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	31/12/2021
Commissions	4 564	2 928	14 321	11 408	14 181
Total	4 564	2 928	14 321	11 408	14 181

Éléments	T3 2022	T3 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	31/12/2021
Produits de placements dont revenus financiers	8 324	2 923	22 362	12 103	20 641
	8 086	2 598	21 622	11 256	19 834

Remarque :

- Les indicateurs au 31/12/2021 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

¹ Pour les branches non-vie

II- FAITS SAILLANTS DU 1er JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2022 :

- Au 30.09.2022, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 148.6 MD contre 107.1 MD au 30.09.2021, soit une augmentation de 38.7%. Cette évolution exceptionnelle intègre la réalisation d'un contrat important en assurance vie capitalisation. Compte non tenu de ce contrat, l'évolution aurait été de 7 %.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 103 MD contre 102 MD au 30.09.2021, soit un taux d'évolution de 1.1%, qui provient essentiellement de l'augmentation des primes émises des branches automobile, transport et santé.
- Les primes émises vie progressent de 40 MD passant de 5 MD au 30.09.2021 à 45.2 MD au 30.09.2022, liée principalement à l'accélération de la bancassurance et à la réalisation d'un contrat important en capitalisation.
- Les primes cédés ont augmenté de 0.4 MD passant de 5.5 MD au 30.09.2021 à 5.1 MD au 30.09.2022.
- Les sinistres réglés totalisent 78.9 MD contre 65.9 MD au 30.09.2021 soit une augmentation de 20%. Cet accroissement des règlements s'explique par l'accélération de la liquidation des sinistres notamment pour la branche automobile de 12 MD.
- Les produits financiers ont augmenté de 10.3 MD, passant de 12.1 MD au 30.09.2021 à 22.4MD au 30.09.2022.
- Les commissions ont augmenté de 2.9 MD (25.5%), cette variation provient essentiellement de l'augmentation des primes émises vie.